

3 789302 502203

Guadeloupe/Guyane : 2,30 euros - France : 2,60 euros - C.P.0520 I 86520 - ISSN 0757 555
1722 - 24 JUIN 2016 ● 2,20 €

ANTILLA

Une femme à la barre : Marie-France TOUL

**18 juin
DE GAULLE,
par Oruno D. Lara**

**La « Résilience »
vue par
C. E LAGUERRE**

**RSMA : acteur majeur de
la formation
professionnelle**

**Objets connectés :
Nouvelle révolution
internet**



Comité de Bassin de Martinique

Marie-France TOUL :

Mère, Femme politique, et nouvelle présidente du Comité de Bassin

Marie-France TOUL a été pendant plus de vingt ans, employée à l'ex-conseil général, dans le service de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), responsable des animations et du fonds de littérature jeunesse. Cette grande expérience en bibliothèque lui permet un regard averti sur les thèmes liés à la jeunesse. De plus, certaines animations mises en place en collaboration avec ses collègues démontrent un grand intérêt pour notre environnement. Sa préoccupation pour l'eau se traduit dans ses engagements et responsabilités politiques. Rencontre avec Marie-France TOUL, femme politique, présidente du Comité de Bassin, mère de famille et aussi grand-mère.

Comment avez-vous commencé en politique ?

Avant de créer le RDM en 2006 avec Claude Lise, d'autres élus, et aussi des personnalités civiles comme membres fondateurs, très jeune, j'ai d'abord été sympathisante, puis militante PPM. J'ai adhéré à la doctrine et aux valeurs que prônait ce parti. Puis au fil du temps, ne me reconnaissant plus dans les pratiques du parti PPM, j'ai fait équipe avec les dits « frondeurs » pour la scission en 2006. Secrétaire Générale adjointe du RDM, je suis aussi conseillère municipale à la ville de Fort-de-France depuis 2014.

Et qu'en est-il depuis décembre 2015 ?

Les Martiniquais ont fait le choix de notre projet et de notre équipe pour répondre à leurs attentes. J'ai fait le choix de quitter mon poste de cadre territorial à la Bibliothèque Départementale de Prêt pour remplir à plein temps ma fonction de conseillère à l'assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique. Ma disponibilité est totale pour servir mes compatriotes. Je suis 2^{ème} vice-présidente, la seule femme qui compose le bureau de cette assemblée.

La charge de travail est très importante d'autant que la nouvelle Collectivité de Martinique dispose de moins d'élus. Cependant nous avons su créer une bonne ambiance de travail dans les commissions et dans les organismes extérieurs dans lesquels nous siégeons. Des situations financières voire humaines difficiles héritées de

l'ancienne mandature rendent notre tâche plus ardue. Cependant nous sommes résolument décidés à redresser la situation financière, économique et sociale de la Martinique. Nous sommes un groupe dynamique, conscient des difficultés certes, et aussi de l'espoir que nous avons suscité au sein de la population. Nous bénéficions de l'expérience de certains de nos collègues qui siégeaient au sein des deux anciennes collectivités.

Nous avons surtout la chance, d'avoir avec nous deux hommes d'une grande intégrité, qui ont une très grande expérience de gestion à savoir Claude Lise et Alfred Marie-Jeanne.

Comment arrivez-vous à concilier votre vie de famille et la politique ?

Je me suis épanouie dans la vie associative très jeune. D'abord comme cheftaine louveteaux, à Balata, chez les scouts. J'ai été présidente d'association réalisant des actions culturelles intergénérationnelles et vice-présidente menant des chantiers d'insertions dans mon quartier. Je suis avant tout une militante. Mes enfants m'ont toujours connu en politique.

Alors, concilier vie de famille et politique est tout un équilibre à trouver entre la gestion familiale et l'organisation qu'incombe la fonction d'élue. Il faut donc planifier les choses pour se dégager du temps libre pour être aussi disponible pour la famille. Selon moi, une des qualités essentielles d'une élue est sa capacité de travail à gérer les dossiers, être sur le terrain à l'écoute de ses



concitoyens, et remplir ses obligations familiales. Je tiens également à garder le lien avec les camarades de mon parti le RDM, je suis et reste d'abord une militante. Il est vraiment important pour moi, d'animer nos différentes sections. Cela est essentiel pour moi.

Depuis avril vous êtes présidente du Comité de Bassin ?

En effet, depuis le 12 avril, 2016 je suis la Présidente du Comité de Bassin, une institution peu connue mais importante pour nous martiniquais, car elle a pour compétence la gestion et la protection de l'eau.

J'ai eu le privilège de mieux connaître cette institution grâce à Madeleine de Grandmaison. Elle fut la première Présidente du Comité de Bassin. C'est elle qui a accompagné avec beaucoup de conviction la mise en place du premier Comité de Bassin de Martinique.

Avec elle, j'ai compris les véritables enjeux autour de l'eau, notre caractère insulaire, comment maîtriser cette ressource-eau, enjeux de salubrité publique, pour en faire un produit de bonne qualité devant répondre aux besoins des utilisateurs. Ne dit-on pas que l'eau c'est la vie ? Mais, elle peut



Marie-France TOUL

être également source de dégâts et la gageure est aussi de protéger notre populations contre les risques d'inondations, de crues rivières, de marées ou de pollutions. Le Comité de Bassin est composé de différents collèges, celui des représentants des collectivités territoriales, des représentants d'usagers, des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (la DEAL, la DAAF). Ces personnes qui composent ces différents collèges ont fait confiance à ma candidature pour la gérance du district hydrographique de la Martinique et de la mise en œuvre du troisième SDAGE (Schéma Directeur de l'Aménagement et Gestion de l'Eau) de notre territoire.

Qu'est-ce que le Comité de Bassin, depuis quand a-t-il été créé ?

Le Comité de Bassin de Martinique, a été créé en 1992 mais n'a pu être mis en place qu'en 1996, grâce à l'abnégation, à la ténacité et la conviction de Madeleine De Grandmaison. C'est une institution encadrée juridiquement par deux textes importants, celui de la Directive-cadre européenne d'octobre 2000, pour la sauvegarde et la préservation des milieux aquatiques qui définit un objectif de « bon état » des différents milieux aquatiques de la communauté, à atteindre à l'horizon 2015.

Un autre texte important est celui de la loi française sur l'eau de 1992. Il tient compte de l'équilibre des écosystèmes.

Cette loi stipule également, que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, que sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

C'est une législation dense qui a beaucoup évolué depuis les codes napoléoniens concernant la propreté de l'eau et la loi de décembre 1964 qui porte la création des organismes de bassins dans l'hexagone.

Le Comité de Bassin de Martinique est une assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics et privés, agissant dans le domaine de l'eau. Il est composé 33 membres désignés et répartis en trois collèges, pour une durée de 6 ans. Douze élus représentent le collège des collectivités territoriales, un autre collège composé de huit représentants de l'Etat, et des établissements publics concernés par la gestion de l'eau. Le Préfet désigne dans ce collège un membre représentant le Comité de la Culture de l'Éducation, de l'environnement et du Conseil économique régional. Le troisième collège est composé des représentants d'usagers et de personnalités qualifiées de douze personnes, que sont les consommateurs et distributeurs d'eau, des représentants d'organismes consulaires de Chambre de Commerce et d'industrie, de la Chambre d'Agriculture de Martinique, des représentants d'associations de protection de la nature et de l'environnement, de pêcheurs en eau douce et maritime. Le Comité de Bassin a pour mission principale de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques à l'échelle de la Martinique. Le bassin versant de la Martinique comprend 20 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau artificielle, c'est-à-dire le barrage de la Manzo. 1 masse d'eau de transition qui est l'étang des Salines, 19 masses d'eau côtières et 6 masses d'eau souterraines.

Je rappelle que le barrage de la Manzo a été mis en service en 1979 sous la Présidence de Claude Lise, puis rehaussé en 2008, ce qui permet une augmentation de la réserve d'eau de 600 000 m³, soit 20 jours d'irrigation supplémentaires en période de carême, soit un coût de 800 000 euros.

Actuellement, le Comité de Bassin de Martinique est à son troisième SDAGE (Schéma Directeur de l'Aménagement et Gestion des Eaux).

■ ■ ■ Actualités

Adopté après une large concertation et une consultation publique, le SDAGE est en vigueur pour six ans. Le nouveau SDAGE concerne la période 2016-2021. Le SDAGE est accompagné d'un programme de 86 mesures concrètes pour un coût d'environ 507 millions d'euros. Ces mesures peuvent être des mesures réglementaires, des dispositions financières ou des accords contractuels. La portée des SDAGE est importante. Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE.

Il aura durant ma mandature à réali-

reçu son agrément le 12 avril 2016. Il concerne 4 communes du territoire communautaire de Cap Nord : le Robert, Gros-Morne, Sainte-Marie et La Trinité. Il présente un plan d'actions visant à réduire les flux de pollution, de mettre en valeur le patrimoine, de protéger contre les inondations, d'assurer la satisfaction des usagers et aussi de renforcer la gouvernance.

Il faut aussi ajouter le contrat de littoral de l'Espace Sud qui est en cours pour l'obtention de son agrément.

Par ailleurs, des actions seront menées au niveau de l'assainissement car les eaux usées domestiques sont en

« Information Communication ». Je souhaite proposer au prochain bureau la création d'une cinquième commission qui aura pour mission de nous ouvrir vers de nouveaux horizons. Elle devra aussi être validée en assemblée plénière. Aussi, le Comité de Bassin peut solliciter des personnes ayant une compétence particulière pour avis en qualité de rapporteurs-experts.

Les moyens financiers dont dispose le Comité de Bassin sont de sources différentes. Les études scientifiques et méthodologiques nécessaires à l'élaboration du SDAGE proviennent principalement du ministère de



Election du président du comité de bassin

ser les 4 orientations fondamentales du SDAGE pour atteindre des objectifs de qualité et de quantité des eaux en Martinique.

Pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité des eaux en Martinique, des actions sont menées notamment, le contrat de baie de Fort-de-France et le contrat de baie de rivière du Galion. Le contrat de baie de Fort-de-France a été signé en mai 2010 entre 44 acteurs et usagers de la baie. Son objectif à l'horizon 2017 est de reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie de Fort-de-France.

Le contrat de rivière du Galion a

partie responsables de la pollution des rivières et de la mer. Le Comité de Bassin dispose également des ressources techniques, humaines et financières. Le secrétariat administratif et technique est assuré par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Le bureau de bassin est composé de membres qui assurent son fonctionnement dans l'intervalle des séances plénières. Il existe quatre commissions ou groupes de travail : « Eau et Agriculture », « Milieux Naturels Aquatiques », « Urbanisme, Assainissement, Industrie »,

l'Environnement. Aussi, il peut obtenir du financement de l'Office National des Eaux et Milieux Aquatiques (l'ONEMA), dans une démarche de solidarité interbassins.

Le district hydrographique de Martinique est membre du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin) qui comprend 51 pays, 134 membres et observateurs. Madeleine de Grandmaison présida cet organisme international de janvier 2004 à juin 2007. D'ailleurs, je reviens de la 10ème assemblée générale mondiale du RIOB qui s'est tenue au Mexique. Il faut savoir aussi que le RIOB siège

comme observateur officiel aux sessions de la Conférence des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques de l'ONU. C'est l'occasion pour les bassins versants du monde de confronter leurs expériences, leurs recherches, pour mieux préserver la ressource-eau. C'est aussi la recherche d'une solidarité entre les nations autour de l'eau.

Mais il y a aussi l'Office de l'eau ?

Si le Comité de Bassin peut être considéré comme « le parlement de l'eau », l'Office de l'eau est l'organe exécutif qui met en œuvre le SDAGE décidé par le Comité de Bassin. C'est l'équivalent de l'Agence de l'Eau sur le territoire hexagonal. L'Office de l'eau est un établissement public avec des ressources financières, qui proviennent des redevances perçues des utilisateurs de l'eau, selon le principe « pollueur payeur », lui permettant d'assurer des missions techniques et, aussi de financer des actions et travaux auprès des maîtres d'ouvrage ayant pour objectifs un intérêt général, de protection d'amélioration de notre environnement et de nos milieux aquatiques.

C'est-à-dire, que l'Office de l'eau dont le président actuel est Claude Lise, joue le rôle de conseil et d'assistant technique auprès des syndicats intercommunaux. En janvier 2017, la gestion de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif sera transférée aux trois communautés d'agglomérations (CAP NORD, CAESM, CACEM). L'Office de l'eau finance des actions de préservation de la ressource, des campagnes de prévention, d'information, d'éducation de protection de notre écosystème, pour sensibiliser notre population à un comportement citoyen de la maîtrise, et de la gestion de notre ressource en eau. Elle a une dimension internationale, car elle peut mener des actions de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

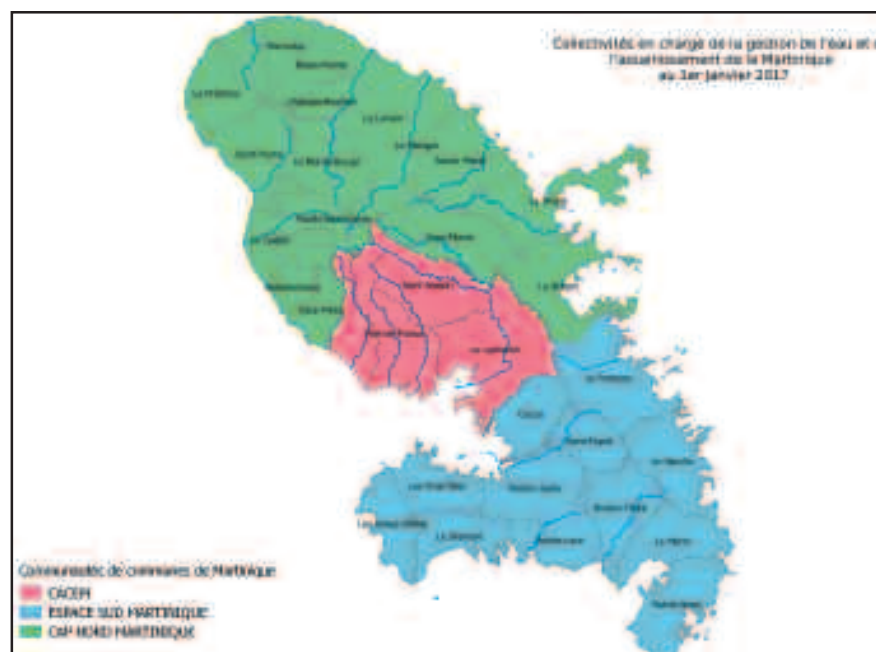
Par ailleurs, l'Office de l'eau initie une réflexion dans des ateliers concernant une politique sociale de l'eau ou comment avoir une gestion plus rationnelle et économe de la ressource. En effet, de nombreux ménages ont de plus en plus de difficultés à régler leurs factures. L'eau est certes gratuite mais le traitement, la distribution, l'assainissement ont un coût. Aujourd'hui, le prix moyen de l'eau est de 5,47 €/m³ en



Martinique. L'Office de l'eau soutient toutes actions qui permettent une meilleure connaissance de nos milieux aquatiques. Dans le cadre des 20 ans du Comité de Bassin, l'Office de l'eau soutient une étude sociologique concernant

les relations des Martiniquais aux rivières.

Pouvez-vous nous parler des grandes actions d'envergure à venir du Comité de



Bassin ?

2016 est l'année des 20 ans du Comité de Bassin de Martinique. Nous prévoyons des actions pour mieux faire connaître les missions, les enjeux de l'Office de l'eau et du Comité de Bassin. Un programme de manifestations éducatives et culturelles est élaboré afin de sensibiliser à des gestes éco-citoyens pour préserver, protéger notre environnement, notre écosystème, améliorer la qualité de notre eau car l'enjeu est de salubrité publique.

Ces actions seront réalisées en collaboration avec les organismes et institutions ayant missions et compétences dans le domaine de l'eau.

Une opportunité de faire le bilan et de montrer nos actions réalisées depuis 20 ans.

L'année des 20 ans ce sera aussi l'occasion de mettre en évidence nos différentes actions mises en place et qui nous permis de réduire notre retard. Et puis il y a des actions plus stratégiques qui devront permettre de nouvelles perspectives pour notre bassin versant. Ce sont des propositions que je ferai au prochain bureau et qui seront débattues en séance plénière. Je crois vraiment qu'il est essentiel d'impulser un nouveau souffle à notre bassin versant: Mieux le connaître, pour mieux le valoriser. Trop peu de Martiniquais connaissent le Comité de Bassin.

Ce retard est-il rattrapé, avons-nous quelque chose à envier à quelque autre comité de bassin ?

Tous les départements d'outre-mer ont eu ce retard. Un travail considérable a été fait au niveau de notre Comité de



Mme Toul en compagnie de Mme Defoi, directrice de l'ODE

bassin.

En matière de protection des populations, avec le système d'alerte des crues, le Conseil Général sous la présidence de Claude Lise nous a porté une grande contribution.

Aujourd'hui les actions menées semblent efficaces, les Martiniquais ont intégré l'eau comme un bien naturel fragile à préserver. Nos concitoyens adoptent progressivement des gestes éco citoyens. Aujourd'hui nous avons une meilleure connaissance de nos milieux aquatiques, ce qui nous permet

de mieux les préserver. Je crois qu'il nous faudra optimiser l'information pour adopter les bonnes pratiques auprès des différents utilisateurs de la ressource.

Une bonne information devra permettre de comprendre la nécessité de réduire nos niveaux de consommation, de mettre aux normes nos dispositifs d'assainissements individuels ou collectifs et de mieux respecter nos milieux aquatiques. Il nous faudra de plus en plus limiter nos fuites d'eau, nous « battre » pour ne plus jeter nos déchets dans



Rivière de Lortais - Station de surveillance de la qualité chimique et biologique des eaux.



Passé poisson rivière Capot



et de Mr Claude Lise, Président de l'ODE

les ravines, les rivières, les mangroves. Et surtout il est nécessaire de travailler à une utilisation de plus en plus raisonnée des herbicides, et diminuer considérablement encore l'impact des pesticides sur nos eaux.

Je souhaite que le concept des « ambassadeurs bleus » soit réactif. C'était une action mise en place par l'Office de l'eau lors de la consultation publique pour la mise en place du premier SDAGE. Il faudrait actualiser le concept. Ces « ambassadeurs bleus » auraient pour mission, l'information et la sensibilisation de la population à la problématique de l'eau. Cette brigade bleue pourrait aussi avoir le rôle de prévention au plus près de nos concitoyens.

Nous avons aujourd'hui une eau potable, nous devons maintenir un bon niveau de contrôle de l'eau prélevée. L'alimentation en eau potable de notre île s'effectue à 95 % à partir des eaux superficielles et à 90 % sur cinq bassins versants que sont la rivière Capot, le Lorrain, le Galion, Case Navire et la Lézarde Blanche. Il faut absolument continuer à améliorer la protection des captages.

Il reste un gros chantier à ouvrir en matière de traitement des eaux pluviales.

Nous devons poursuivre notre mis-

sion éducative, nos actions de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes. Il est important de sensibiliser aujourd'hui, les enfants qui seront demain des adultes avertis.

L'eau est l'affaire de tous !

Existe-t-il des politiques dans le Conseil d'administration du Comité de bassin ?

Le Préfet, représentant de l'Etat et coordinateur du Comité de Bassin, porte par arrêté la composition et le renouvellement du Comité de Bassin de Martinique.

En effet, y siègent 12 élus représentant différentes collectivités : 6 sont des élus de la Collectivité territoriale de Martinique, 3 élus sont désignés par l'association des maires, il y a 1 élu représentant le chef-lieu de notre région, 1 élu représentant les communes de plus de 15 000 habitants, 1 élu repré-

sentant les communes de moins de 5 000 habitants.

Je souhaite que tous les élus, quelque soit leur sensibilité politique, s'investissent pleinement dans leur mission au Comité de Bassin. Je compte vraiment sur chacun en particulier et, aussi sur l'ensemble des membres du Comité de Bassin pour avoir une vraie collaboration. Je souhaite que chacun soit le plus présent possible à nos séances de travail, car l'eau est un bien commun, elle est vitale pour notre population et son bien être. Nous avons le devoir de la protéger, de sauvegarder notre biodiversité pour assurer à nos générations futures la meilleure qualité de vie. Il en va de notre propre Avenir.

Propos recueillis par
Philippe Pied. ■

